

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 février 2020

RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL44

présenté par
M. Maillard, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 24, supprimer les mots :

« des professionnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.